

**Assemblée générale**

Distr. générale
23 mars 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session**Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress****Lettre datée du 17 mars 2023, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En application de l'article 13 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour provisoire de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée d'une question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress ».

Créé en 2019 et sis à Islamabad, l'International Parliamentarians' Congress est une organisation internationale composée de parlementaires issus des assemblées législatives de différents États de toutes les régions du monde. L'objectif des membres de l'organisation est de réfléchir ensemble, par la collaboration et un dialogue international constructif, aux solutions à apporter aux problèmes mondiaux et régionaux.

En février 2023, l'organisation comptait 185 membres originaires de 49 pays d'Afrique, d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Europe.

Les domaines d'intérêt de l'organisation sont notamment les suivants : les changements climatiques et la sécurité alimentaire ; les droits humains ; la paix, la sécurité, le règlement des conflits et l'harmonie interconfessionnelle ; le commerce, l'investissement et la coopération au service du développement ; la recherche en matière de santé, la normalisation et le contrôle de la qualité, le développement humain ; la surveillance et l'observation des élections dans le monde entier.

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, la présente lettre est accompagnée d'un mémoire explicatif (annexe I), qui vient étayer la demande, ainsi que d'un projet de résolution (annexe II).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (11 avril 2023).



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale.

L'ambassadeur,
Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Munir **Akram**

Annexe I

Mémoire explicatif

1. Historique et mission

Créé par une résolution du Sénat pakistanais en date du 29 août 2019, l'International Parliamentarians' Congress se veut une plateforme transcontinentale de parlementaires d'assemblées législatives nationales du monde entier unis par la volonté de réfléchir ensemble, par la collaboration et un dialogue international constructif, aux solutions à apporter aux problèmes mondiaux et régionaux les plus pressants qui pèsent invariablement sur l'humanité toute entière.

L'International Parliamentarians' Congress a pour ambition de combler le « déficit de gouvernance » qui existe à l'échelle mondiale en intégrant les parlementaires du monde entier au sein d'instances de gouvernance et de diplomatie internationales et régionales, par un dialogue indépendant, en vue de rechercher ensemble des solutions aux problèmes mondiaux et régionaux qui menacent l'humanité et la sécurité nationale. Sa mission est de développer des coopérations, des synergies et des stratégies par un dialogue indépendant entre les parlementaires membres dans le but de réaliser les objectifs communs suivants :

- Mettre en commun les expériences et les meilleures pratiques ;
- Organiser des échanges parlementaires visant à encourager une coopération inclusive en vue de définir des stratégies destinées à renforcer les valeurs démocratiques ;
- Supprimer les obstacles à la coopération par un dialogue en faveur de la promotion de la paix et de la prospérité dans le monde.

L'International Parliamentarians' Congress entend former un réseau mondial de parlementaires de tout pays, animés par un désir volontaire et passionné d'œuvrer à l'unisson à la promotion du dialogue parlementaire dans six domaines thématiques :

1. Les changements climatiques et la sécurité alimentaire ;
2. Les droits humains ;
3. La paix, la sécurité, le règlement des conflits et l'harmonie interconfessionnelle ;
4. Le commerce, l'investissement et la coopération au service du développement ;
5. La recherche en matière de santé, la normalisation et le contrôle de la qualité, le développement humain ;
6. La surveillance et l'observation des élections dans le monde entier.

La réflexion sur ces domaines thématiques est confiée aux commissions correspondantes. L'International Parliamentarians' Congress vise à développer les coopérations et les stratégies entre tous les parlements et à construire la prospérité et la paix dans le monde par des interactions fructueuses et indépendantes entre parlementaires. L'objectif est de mobiliser et de rassembler sous la bannière de l'organisation près de 56 000 parlementaires du monde entier.

L'International Parliamentarians' Congress est actuellement dirigé par le Président du Sénat pakistanais, Muhammad Sadiq Sanjrani. Il compte également deux Vice-Présidents : Muhammad Ali Houmed, Président de l'Assemblée nationale de Djibouti, et Sahiba Gafarova, Présidente du Milli Majlis (Parlement) de la République d'Azerbaïdjan.

2. Structure et composition

L'International Parliamentarians' Congress est constitué de trois organes principaux : l'Assemblée générale, le Conseil de direction et le Secrétariat. L'Assemblée générale se compose de tous les parlementaires membres de l'organisation et se réunit une fois par an. De son côté, le Conseil de direction est formé de parlementaires élus par cinq groupes géopolitiques définis dans les statuts de l'organisation et se réunit à un rythme plus régulier pour assurer la continuité du dialogue sur les grands défis. Les cinq groupes géographiques sont les suivants :

1. Afrique ;
2. Amériques ;
3. Asie centrale, Asie du Sud et Asie du Sud-Ouest ;
4. Asie de l'Est et Asie du Sud-Est ;
5. Europe et Océanie.

En l'espace de trois ans, l'International Parliamentarians' Congress s'est ouvert à de nombreux pays. L'organisation se compose aujourd'hui de plus de 180 parlementaires originaires de 49 pays. Tous les parlementaires en exercice des parlements nationaux du monde entier peuvent devenir membres en signant un formulaire d'adhésion dans lequel les intéressés déclarent accepter les obligations énoncées dans les statuts et s'engagent à soutenir la réalisation des objectifs de l'organisation par un dialogue interparlementaire régulier pour œuvrer au développement dans le monde et surmonter les menaces communes.

3. Rôle et activités

L'International Parliamentarians' Congress a obtenu le statut d'observateur auprès de l'Union parlementaire africaine à la soixante-seizième session du Comité exécutif de cette organisation et a participé comme observateur à la soixante-dix-huitième session de ce dernier au Zimbabwe en novembre 2022. L'organisation a également été accréditée comme observatrice par l'Assemblée parlementaire asiatique à sa treizième session à Antalya (Turquie) en janvier 2023. En outre, elle a été admise à participer à des missions internationales d'observation électorale. Elle a observé les élections parlementaires au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2019), en Jordanie (2020) et au Royaume des Pays-Bas (2021) ainsi que l'élection présidentielle en Colombie (2022) et publié des rapports à l'issue de ces missions. Le rapport établi par l'organisation sur les élections législatives au Royaume des Pays-Bas a été reconnu et accueilli par le Parlement de ce pays.

L'International Parliamentarians' Congress travaille à renforcer sa présence sur la scène internationale. L'organisation a ainsi participé aux travaux de conférences internationales telles que la cinquième session de l'Assemblée générale de l'Association of World Election Bodies en Afrique du Sud en octobre 2022 et la soixante-dix-huitième session du Comité exécutif de l'Union parlementaire africaine au Zimbabwe en novembre 2022.

À Islamabad en février 2023, l'International Parliamentarians' Congress, en collaboration avec Mustehkum Parlimaan (projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence allemande de coopération internationale et le Pakistan Institute for Parliamentary Services) a organisé avec succès la première conférence internationale sur la sécurité routière pour les parlementaires (« Global Perspective–Pakistan 2023 »). Cette rencontre, qui avait pour but de sensibiliser les législateurs aux cinq piliers de la Stratégie de sécurité routière des Nations Unies élaborée conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur l'amélioration de la

sécurité routière dans le monde, a réuni des parlementaires d'Ouganda, de Guinée, du Tchad, de Libye, d'Algérie, de Jordanie, d'Espagne et d'Azerbaïdjan et leur a permis de formuler des recommandations pour atténuer les problèmes dans ce domaine. Les acteurs concernés, les experts des services de la sécurité routière et des organisations internationales, dont le Président de l'Union interparlementaire, Duarte Pacheco, et le Secrétaire général adjoint de l'Assemblée parlementaire des États de langue turque, Talgat Aduov, ont également participé à la conférence. De même, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, Jean Todt, et le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, Tedros Adhanom Ghebreyesus, ont adressé un message vidéo aux participants pour attirer l'attention sur la dimension mondiale de la question de la sécurité routière. Les recommandations formulées par les représentants des différents pays ont été regroupées dans la Déclaration d'Islamabad publiée à l'issue de la conférence afin que les mesures préconisées soient mises en œuvre et intégrées à la législation.

La réunion plénière de l'organisation pour l'année 2023 a pour objet l'approfondissement de la question de la sécurité routière et l'action à mener en matière de mise en œuvre. Par ailleurs, l'organisation a réuni des décideurs politiques et des diplomates à l'occasion de deux conférences sur les changements climatiques et prévoit de mener cette année des travaux approfondis sur les changements climatiques à l'échelle mondiale en association avec des parlementaires du monde entier.

L'International Parliamentarians' Congress a noué des liens solides en Afrique et entend s'étendre à d'autres régions en portant son action sur les questions mondiales qui requièrent une attention particulière. L'organisation renforce actuellement ses relations en établissant des partenariats avec des organisations, l'objectif étant de les rassembler sous une même bannière et d'impliquer les parlementaires de différents pays pour amplifier leur voix et mettre en œuvre des plans d'action face aux problèmes mondiaux. Elle consolide également sa présence en Afrique (en faisant croître le nombre de parlementaires africains parmi ses membres) et dans l'Union européenne.

L'organisation a noué des partenariats avec les entités suivantes :

- Association of World Election Bodies : principale organisation internationale dans le domaine de la gestion des élections, qui a pour mission de renforcer l'efficacité et l'efficience dans la conduite d'élections libres, régulières, transparentes et participatives dans le monde entier.
- Conseil mondial pour la tolérance et la paix : plateforme internationale implantée à Malte, qui œuvre à la diffusion de la culture de la tolérance et de la paix dans le but de résoudre les problèmes contemporains qui font obstacle à la l'instauration de la paix mondiale et à la réalisation d'autres nobles objectifs humains, par l'intermédiaire de ses différents organes, notamment le Parlement international pour la tolérance et la paix et l'Assemblée générale.
- Parlement arabe : organe législatif de la Ligue arabe, qui exerce les compétences qui lui sont dévolues pour renforcer l'action commune des États arabes et réaliser l'intégration économique, la solidarité sociale et le développement durable. Son objectif est de faire œuvre d'excellence et de leadership et de consolider les principes de la choura, de la démocratie et des droits humains au profit du peuple.
- Comité international de la Croix-Rouge : organisation qui apporte protection et assistance humanitaires aux victimes de la guerre et de la violence armée et qui œuvre au renforcement de la diplomatie humanitaire.

- Pakistan Institute for Parliamentary Services : premier centre exclusif et indépendant offrant des services de recherche et de renforcement des capacités aux parlementaires.
- The Truth International : organisation qui publie un magazine bimensuel consacré aux grandes évolutions et tendances politiques, sociales et économiques.
- Institute of Regional Studies : centre de recherche à but non lucratif spécialisé dans l'étude de la région qui entoure le Pakistan : Asie du Sud, Asie du Sud-Ouest (Iran, Afghanistan et golfe), Chine et Asie centrale, région de l'océan Indien.

Grâce aux efforts concertés de ses membres et des organisations internationales et nationales, l'International Parliamentarians' Congress se transforme en organisation progressiste capable de mobiliser les parlementaires du monde entier et de soutenir leurs efforts sur les questions mondiales les plus pressantes afin de servir le monde de manière positive. La participation comme observateur aux travaux de l'Assemblée générale l'aiderait à s'engager plus efficacement sur la scène internationale pour faciliter le renforcement des relations bilatérales entre les pays et leurs parlementaires afin de travailler ensemble à la réalisation des objectifs de développement durable et de contribuer à l'élaboration de solutions durables face aux défis du développement futur.

Annexe II

Projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'International Parliamentarians' Congress

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'International Parliamentarians' Congress,

1. *Décide* d'inviter l'International Parliamentarians' Congress à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
 2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.
-